

# CAPACITE DE MAINTENANCE

## 1

### 1/ Organisation de la Direction Parcs, Jardins et Paysages

La Direction Parcs, Jardins et Paysages de la ville d'Angers gère près de 1000 points végétalisés sur toute la ville. Un découpage du territoire en 8 secteurs permet d'assurer l'entretien des espaces verts et des espaces naturels.

Chaque secteur comprend :

- Une équipe de 8 à 14 agents et un agent de maîtrise,
- Un local technique et du matériel d'entretien courant :
  - Moyen de déplacement :
    - Véhicules légers,
    - Camions  $\leq 3.5T$  bi ou mono cabines à bennes basculantes,
    - Petits transporteurs,
  - Moyen technique :
    - Tondeuses de 0.55m à 1m de large,
    - Tailleur de haie individuel à moteur thermique et électrique,
    - Débroussailleuse,
    - Coupe bordure,
    - Défeuteur.

### 2/ Moyens matériels

**Le Centre Technique des Parcs et Jardins (CTPJ)** mutualise et regroupe les engins plus spécifiques tels que :

- Tracteurs de type agricole
- Diverses remorques
- Epareuses :
  - largeur de tracteur 2.50m pour 7-8 tonnes,
  - longueur de bras de l'épareuse = 8m
- Faucheuses
- Tronçonneuses
- Tondo-broyeur : (fauchage des végétations ligneuses)
- Giro-broyeur : (fauchage des végétations herbacées hautes)

- Tondeuses de grandes largeurs : 1.80 à 3.50m
  - o A tambours
  - o A cylindre hélicoïdal (terrains de sport)
- Botteleuse
- Tracteur de pente
- Tondeuse de pente
- Tondeuse autotractée à conducteur marchant : largeur de coupe 0.53m
- Tondeuse autoportée :
  - o Largeur de coupe : 1.02m, 1.20m, 1.50m, 1.80m, 2.40m, 3.30m, 3.50m
- Tondeuse montée à l'avant d'un tracteur : largeur de coupe : 3.60m.

### > Engins de maintenance

- o Broyeur de branches
- o Semi-remorques
- o Enfouisseur de pierres
- o Engin de travail de sol : mini pelle,
- o Compacteur
- o Camion 3.5T et 17T (grue).

## 3/ Conception et capacité de maintenance

Afin d'optimiser et de faciliter le travail d'entretien, les concepteurs devront veiller à proposer des espaces végétalisés répondant aux exigences de maintenance de la collectivité.

### 3.1 Espaces engazonnés

La forme des espaces engazonnés doit permettre le passage de tondeuses de grande capacité possédant une largeur de coupe de 3.50m. Par conséquent, l'espacement entre des arbres plantés sur surface engazonnée devra être au minimum de 3.50m afin de permettre aux agents qui effectuent les tontes d'intervenir entre les arbres.

### 3.2 Patrimoine arboré

L'entretien des arbres d'alignement ou de parc s'effectue à l'aide de plateformes élévatoires. Le recours aux grimpeurs est à limiter le plus possible.

#### > Matériel disponible pour les interventions sur les arbres :

- Plate-forme élévatrice (=nacelles) de 10 et 18 m.
- Location de nacelles automotrices

Le recours à de telles machines nécessite un accès particulier :

- Un gabarit de voie d'accès de 3.00 minimum
- Des sols suffisamment portants
- Un angle adéquat pour maximiser les surfaces d'entretien
- Un terrain exempt de pentes fortes (>10°)

### 3.3 Désherbage mécanique

Avec la mise en application du « zéro phyto » sur le territoire angevin, le désherbage mécanique des surfaces minérales fluentes doit être anticipé dans tous les projets d'aménagement. Les surfaces doivent être facilement entretenables avec le matériel dont la collectivité dispose.

#### > Matériel disponible pour les interventions de désherbage

Désherbeur mécanique de type Stabnet : largeurs de travail = 1.20m

- 35 cv de puissance minimum,
- 5 - 15 km/heure,
- 5 à 10 000m<sup>2</sup>/ heure.

